



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2024_0023

Compte de gestion 2023 Régie culturelle Atrium de Chaville

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et dix minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANCON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER
M. ANTONIO, a donné procuration à M. FEGHALI

Arrivées en cours de séance :

Mme TILLY, 18h22, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020
Mme COSTE, 19h04, lors de de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 mars 2024

Objet : Compte de gestion 2023 - Régie culturelle Atrium de Chaville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les statuts de la régie culturelle de l'Atrium de Chaville dissoute au 31 décembre 2023 ;

Considérant que le compte de gestion 2023 fait état à la clôture de la régie culturelle de l'Atrium de Chaville des résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées	1 275 201,37 €	8 226,00 €
Dépenses réalisées	1 233 918,59 €	0,00 €
Résultat net de l'exercice	41 282,78 €	8 226,00 €
Reprise des résultats antérieurs	-1 266,37 €	3 256,42 €
Résultat cumulé 2023	40 016,41 €	11 482,42 €

Considérant que les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2023 sont concordants ;

Considérant que les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 19 mars 2024 ;

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable de Boulogne-Billancourt, comptable public assignataire de la régie culturelle de l'Atrium de Chaville, n'appelle aucune observation ni réserve sur le résultat de l'exercice 2023.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 27/03/2024
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 27/03/2024
Qualité : (L) 12^{ème} Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.